

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 79/306 du 14/06/79
/MTJ.SGFPT.DFP/21021/15
portant intégration et nomination de Made-
moiselle GALA Véronique dans les cadres de
la catégorie A, hiérarchie I des Services
Techniques (Travaux Publics)

-----ooOoo-----
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN.
---oOo---

(/ I S A S : Vu l'acte n° 038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisa-
tion et fonctionnement des Pouvoirs Publics

Vu le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Minis-
tre, Chef du Gouvernement n° 005/PCT.CC du 7.2.1979;

(/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires;

D.B.

(/u le décret n° 60-90 du 3.3.1960 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques;

(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.1962
portant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1;

D.C.F.

(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doi-
vent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles
7 & 8;

(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant les éche-
lonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967 règlementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carriè-
re et reclassements;

(/u le décret n° 79/155 du 4.4.1979 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres;

(/u la lettre n° 1513/SGI.DAF du 9.12.1978 du Secrétaire
Général à l'Industrie transmettant le dossier de candidature cons-
titué par l'intéressée;

(/u le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

DECRETE :

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 60-90 du
3.3.1960 susvisé, Mademoiselle GALA Véronique, née vers 1950 à Ma-
pémé (Abala), titulaire du Diplôme d'Ingénieur (Spécialité : Techno-
logie et Chimie des Produits Alimentaires) obtenu à la Faculté de
la Technologie et de Chimie des Produits Alimentaires et de la
Technique Piscicole à l'Université de Galatzi en Roumanie, est in-
tégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services
Techniques (Trav. Publics) et nommée au grade d'Ingénieur des Techniques
Industrielles Stagiaire, indice 710

.../...

ARTICLE 2°.- L'intéressée est mise à la disposition du Ministre de l'Industrie et du Tourisme.

ARTICLE 3°.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 14 JUIN 1979

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre de l'Economie Rurale

Jean ITADI.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la Justice,

Le Ministre des Finances,

Victor TAMBA-TAMBA.

André MOULÉ.

Henri LOPES.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
SGEPT.DFP	3
DFP.BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
MIT	1
SGAT	2
DOSSIER	3
INTERESSEE	1
SGCM/BC	2
MAT	2